



**Pôle Ressources
Assemblées**

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

15 OCT. 2020

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS**

**Séance du 8 octobre 2020 (18h30)
Espace Montgolfier - Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	44 + 1
Votants	:	55
Convocation et affichage	:	02/10/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Damien BAYLE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Romain EVRARD, Cécilia FARRE, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Frédéric GONDRAND, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Agnès PEYRACHE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Assia BAÏBEN-MEZGUELTI (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Catherine MICHALON), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Clément CHAPEL (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Dominique MAZINGARBE.

**CC-2020-335 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE -
PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE DEVOIEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE -
SCI PONSONNET**

Rapporteur : Monsieur Denis HONORE

La société PONSONNET a déposé un permis de construire sur la parcelle AP 237 à ANNONAY.

Cette parcelle est traversée par un réseau public d'eau potable.

Le pétitionnaire doit dévoyer ce réseau en accord avec son propriétaire.
La régie d'eau potable commande et réalise les travaux.

Suite à la signature d'un protocole d'accord passé entre la communauté d'agglomération, régie d'eau potable, et la société PONSONNET, ce dernier s'engage à rembourser la totalité des travaux réalisés par la régie d'eau potable.

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du protocole d'accord ci-annexée,

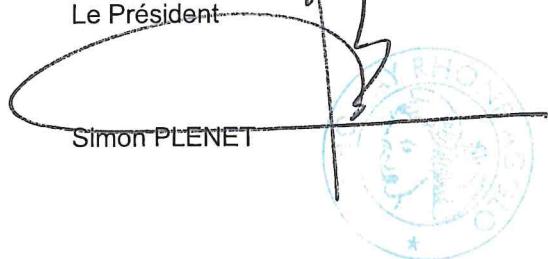
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit protocole ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 15/10/20
Affiché le : 15/10/20
Transmis en sous-préfecture le : **15 OCT. 2020**
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET





Protocole D'accord

Entre : La société civile immobilière, (SCI) PONSONNET, dont le siège est 25 rue Eugène Meyzonnier, 07100 ANNONAY, Représentée par Monsieur PONSONNET Jean-Claude, gérant, et nommée ci-après « la SCI »,

Et : La communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, dans le cadre du Service Régie intercommunale d'Eau potable, dont le siège est La Lombardière, BP8, 07430 DAVEZIEUX, représentée par Monsieur Simon PLENET, président, et nommée ci-après « l'agglomération »,

PREAMBULE

La SCI PONSONNET a déposé un permis de construire le 06/12/2019, sur la parcelle AP 237, numéro de dossier PC 07010 19 A 0045, à Annonay.

Cette parcelle est traversée par un réseau public d'eau potable et supporte un appareil de défense incendie. Celui-ci étant situé sous l'emprise du futur bâtiment, la SCI devra le dévoyer en accord avec la communauté d'agglomération.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : OBJET

Le présent protocole d'accord a pour objet le dévoiement du réseau d'eau potable et d'un poteau d'incendie de la parcelle AP 237 vers la voie publique, ainsi que les conditions techniques et financières y afférents.

Article 2 : Conditions techniques et financières

Les travaux de dévoiement de réseau, seront commandés par la régie, avec inscription des dépenses au budget annexe d'investissement de la régie d'eau d'Annonay Rhône Agglo.

Le montant des travaux de dévoiement de réseau et de pose d'un poteau d'incendie, sera supporté par la SCI. Il est toutefois précisé que celui-ci ne pourra pas être supérieur à

35 000 €HT. Le montant définitif sera arrêté suite au décompte général et définitif établi avec l'adjudicataire, après réalisation des travaux.

Les sommes dues seront réglées, sur présentation d'un avis des sommes à payer, émis par l'agglomération.

Article 3 : Renonciation à recours

En contrepartie de l'exécution des présentes, les parties se déclarent intégralement satisfaites et remplies de tous droits en raison de litige.

Fait à Davézieux,

Le 3.7.90

« lu et approuvé, Bon pour accord »

Le

« lu et approuvé, Bon pour accord »

La SCI PONSONNET

lu et approuvé Bon pour accord.


L'agglomération

Président Annonay Rhône Agglo